

**BREVE INFO | RATIFICATION DE L'ACCORD PORTANT CREATION DE LA FACILITE
CAMEROUN | AFRICAINE DE SOUTIEN JURIDIQUE (ALFS)**

18 avril 2018

Le Président de la République du Cameroun par décret n° 2018/244 du 13 avril 2018 a ratifié l'accord portant création de la Facilité Africaine de Soutien Juridique (ALFS) signé à Yaoundé le 15 avril 2009.

L'ALFS est un organisme du groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD) créée pour aider à répondre aux préoccupations juridiques des Etats africains. Depuis sa création en 2008, l'ALFS a apporté son assistance à plusieurs pays africains afin de renforcer leur expertise juridique et leur capacité de négociation en matière de gestion de la dette et de règlement des litiges, de gestion des ressources naturelles et des industries extractives et de la passation de contrats, d'accords d'investissement et de transactions commerciales. Les interventions de l'ALFS se réalisent dans le cadre de quatre domaines prioritaires : services de conseil, renforcement des capacités, règlement des litiges et gestion des connaissances.

En 2016, l'ALFS comptait 59 membres, dont 52 Etats et 7 organisations internationales. Elle intervenait sur 116 projets dans un peu plus de 40 pays pour un montant global de 39,5 milliards de dollars. A titre illustratif :

- En matière d'exploitation minière, elle a formé au Bénin 28 officiels issus du gouvernement et des professionnels légaux ;
- Au Mali, elle a aidé à examiner 4 contrats d'exploitation minière ;
- En matière de dette souveraine, elle a aidé le gouvernement soudanais à concevoir une stratégie visant à résoudre les réclamations des créanciers commerciaux privés à l'encontre du Soudan, afin de faciliter le processus de règlement de la dette ;
- En Guinée Equatoriale, elle a mené l'examen de 19 conventions d'exploitation minière.

L'ALFS aide actuellement le Cameroun dans la négociation de contrats complexes relatifs aux opérations de construction et de démarrage de la centrale hydroélectrique de Nachtigal. Il s'agit du plus important projet hydroélectrique du Cameroun d'une capacité de 420 MW et d'une valeur estimée de 1,2 milliard USD. Il inclura un barrage de retenue d'eau, un canal d'amenée, une centrale électrique, une sous-station de production et une ligne de transmission à construire sur le cours central du fleuve Sanaga.

De plus, la ratification donne au Cameroun la qualité de membre et de ce fait le rend admissible à un accompagnement complet sur tous ses projets et contentieux d'envergures.